

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 29 Avril 2024  
Délibération n°DEL-2024-35

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23/04/2024

Date d'affichage : 23/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Avril à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine,

**Absents excusés :** Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Madame GISSINGER Sylviane,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**

**Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention et de la  
Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de compléter le dispositif de vidéoprotection installé en 2023.

La commune poursuit ainsi trois objectifs principaux en matière de sûreté et de sécurité :

-prévention et dissuasion des passages à l'acte, diminution du nombre de faits,

-renforcement du sentiment de sécurité,

-faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure, l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillance,

Un diagnostic a été réalisé en collaboration avec le groupement de gendarmerie départementale, cellule Prévention technique de la malveillance.

Le projet vise à installer 4 caméras supplémentaires et à installer une liaison avec le Centre de Supervision Urbain de Bagnols Sur Cèze.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 29 916.50 € HT soit 35 899.80 € TTC, et au titre du FIPD la commune peut prétendre à un financement pour l'extension d'un système de vidéoprotection. La demande de subvention sollicitée à hauteur de 50 % du montant de la dépense, soit 14 958.25 €.

**Vu** le CGCT et notamment son article L.2211-1,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** l'installation de nouvelles caméras et la mise en place d'une liaison avec le Centre de Supervision Urbain de Bagnols Sur Cèze

-**SOLLICITE** un financement au titre du FIPD à hauteur de 50 % du montant de la dépense, soit 14 958.25 €.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Gérald MISSOUR

